Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision de l'ordonnance sur la chasse : Réponse nuancée du Conseil d'Etat

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 1997

Révision de l'ordonnance sur la chasse : Réponse nuancée du Conseil d'Etat